

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 janvier 2009

n° 1

page 1/2

Rapporteur : **Monsieur Jacques MELQUIOND**

OBJET : **Budget principal, budgets annexes de l'eau potable et du parc de stationnement Saint-Jacques**
Vote du budget primitif de l'exercice 2009.

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 4 décembre 2008, le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour 2009.

Les différentes commissions ont, à partir de ces orientations et des besoins recensés, émis un certain nombre de propositions qui ont permis de préparer le projet de budget primitif pour l'exercice 2009 soumis à votre adoption.

* * * * *

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau potable,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe du parc de stationnement Saint-Jacques,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 4 décembre 2008,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2009 du budget principal et des budgets annexes présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2009 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, à l'exception des crédits de subventions, obligatoirement spécialisés.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 janvier 2009

n° 1

page 2/2

Le **budget principal**, pour l'exercice 2009, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	33 340 000 €	38 000 000 €	14 536 000 €	9 876 000 €
Opérations d'ordre	4 700 000 €	40 000 €	764 000 €	5 424 000€
TOTAL	38 040 000 €	38 040 000 €	15 300 000 €	15 300 000 €

Le budget annexe du **service de l'Eau Potable**, pour l'exercice 2009, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	3 020 000 €	3 765 000 €	1 840 000 €	1 095 000 €
Opérations d'ordre	770 000 €	25 000 €	30 000 €	775 000€
TOTAL	3 790 000 €	3 790000 €	1 870 000 €	1 870 000 €

Le budget annexe du **Parc de stationnement Saint Jacques** pour l'exercice 2008, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	120 000 €	135 000 €	145 000 €	130 000 €
Opérations d'ordre	75 000 €	60 000 €	60 000 €	75 000€
TOTAL	195 000 €	195 000 €	205 000 €	205 000 €

POUR : 28
CONTRE : 4
(MM. Tondusson, Cibert, Mme Aumon, M. Monaury)
ABSTENTIONS 5
(M. Michaud, Mme Daydet, M. Ferreira
M. Gratteau, Mme Barrault)

Certifiée exécutoire
Par le Maire de la Ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture
Le 21.01.09
Publié en mairie
Le 20.01.09

Pour ampliation,
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS